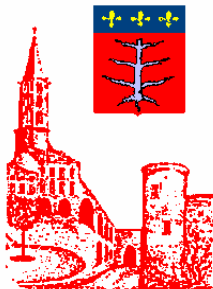


VILLE DE NEGREPELISSE

(82800)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEGREPELISSE

Délibération n°2009/12/100

L'an deux mille neuf,
Le mardi 8 décembre à 18 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. CAMBON Jean, Maire.

Date de convocation : 06/11/2009

Date d'affichage : 01/12/2009

Nombre de Conseillers
en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 23

Etaient présents : CAMBON J., CORRECHER M., MERCIER S., MOURIERES D., AURADE P., TELLIER M., RICARD J., JACQUOT S., BEAUTES-VOIROL C., DELMAS F., COMBES C., ONFROY A., SIRVAIN B., AUTIQUET B., HENRI M., VERGNES M.T., PARIS C., MONTAUT V., PELISSIE L.

Absents avec pouvoir : MARCIPONT D. (pouvoir à VERGNES M.T.), PELLET R. (pouvoir à MERCIER S.), CONTE D. (pouvoir à MOURIERES D.), MARTY F. (pouvoir à SIRVAIN B.).

OBJET : TRAVAUX DE REFECTION DU CHÂTEAU – DGE 2010.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux de réfection du château, les travaux d'entretien et de mise en sécurité de la courtine nord du château et la réfection des marches de l'escalier en pierre situé sur le site sont à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût estimatif de l'opération est évalué à 77 812.96 € H.T.

Le plan de financement serait le suivant :

| | Montant | Taux |
|---|--------------------|---------|
| Réserve Parlementaire | 20 000.00 € | 25.70 % |
| ETAT – DGE | 23 344.00 € | 30 % |
| Etat – Ministère de la culture et de la communication | 12 500.00 € | 16.06 % |
| Autofinancement | 45 312.96 € | 58.23 % |
| TOTAL | 77 812.96 € | |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- SOLLICITE une subvention de 23 344 € auprès de l'Etat au titre de la DGE,
- DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention de l'arrêté de subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

LE MAIRE

J. CAMBON

